Compte-rendu
Groupe de suivi "Concertation projet Cigéo"

03/02/2022

La séance est ouverte à 14 heures 00 sous la présidence de Michel BADRÉ.

I. Rappel des objectifs du groupe de suivi « Concertation projet Cigéo »

Christine NOIVILLE salue les participants. Elle rappelle que le groupe de suivi a deux objectifs. D'une part, il doit constituer un lieu pluraliste dans lequel toutes les parties prenantes peuvent avoir une vision des démarches et des débats avec le public au sujet du projet Cigéo. D'autre part, il doit s'assurer que toutes ces démarches sont lisibles, coordonnées et respectent les recommandations formulées dans l'avis du Haut comité du 28 septembre 2020[1].
Le groupe s'est réuni une fois en mars 2021 sous le pilotage de Jean-Claude DELALONDE. C'est désormais Michel BADRÉ qui assurera le pilotage du groupe de suivi, qu'elle remercie au nom de l'ensemble du Haut comité.

Michel BADRÉ confirme que le domaine d'intervention du groupe a été précisément défini par l'avis du Haut comité de septembre 2020. Cet avis comporte 6 principes et 7 recommandations concernant les concertations à mener sur le projet Cigéo. À la fin de cet avis, un passage explique l'objet précis de la création du groupe de suivi.
Il s'agit principalement de suivre les démarches de concertation et de formuler, le cas échéant, des préconisations pour que les principes et les recommandations de l'avis du Haut comité de septembre 2020 soient respectés. Ces recommandations préconisent la mise en place d'une plateforme numérique actualisée, la rédaction de documents de synthèses avant et après les concertations, l'adaptation des formes de concertations aux différents publics, les sujets qui nécessitent des concertations (objectifs, alternatives, sûreté, jalonnement des décisions ou encore réversibilité) et les articulations avec la gouvernance du plan national de gestion de toutes les catégories de déchets.
L'échéance calendaire se poursuivra jusqu'à la fin de la période d'instruction du dossier de demande d'autorisation de création.
Il est également précisé que le groupe de suivi peut être saisi par tout citoyen qui a des choses à dire où des questions à poser qui entrent dans son domaine de compétences. Qui plus est, il convient de souligner que le groupe de suivi a la possibilité de s'autosaisir.

Il n'a pas pour mission de remplir des tâches techniques sur les choix à faire en matière d'études dans le cadre du projet (conception ou maîtrise d'œuvre). Son rôle est uniquement de s'assurer que les préconisations en matière de concertations et de dialogue sont respectées.

Jean-Paul LACOTE, en tant que représentant de France Nature Environnement (FNE), a entamé des démarches avec l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) et certaines

[1] Avis n° 15 et recommandations du Haut comité relatives à la participation du public au projet Cigéo : http://www.hctisn.fr/IMG/pdf/avis_adopte_hctisn_concertation_cigeo_28_09_20.pdf

réponses lui paraissent incomplètes. Il souhaite savoir quel est l'interlocuteur auprès duquel il peut formuler des remarques techniques.

Michel BADRÉ répond que tout dépend de la nature des questions. S'il s'agit d'une question très technique, il semble judicieux de l'adresser directement à l'ANDRA. Cependant, si la question porte sur des procédures de concertations, elle peut tout à fait être évoquée dans le cadre du groupe de suivi.

Jean-Daniel VAZELLE précise qu'en tant que garant, il est en mesure d'insister auprès de l'ANDRA pour qu'elle apporte des réponses aux questions de Jean-Paul LACOTE si celui-ci estime qu'elles sont incomplètes.

Sébastien FARIN tient à souligner que l'ANDRA est à la disposition de FNE. Par ailleurs, l'ANDRA a répondu à la demande de FNE[2].

Jean-Daniel VAZELLE rappelle que le processus du projet Cigéo est une demande d'autorisation de création. Ce projet nécessite une instruction de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) qui sera suivie par une enquête publique. Il convient de garder à l'esprit que la concertation avec l'ANDRA intègre cette enquête publique, préalable à la publication d'un éventuel décret d'autorisation de création.
Un travail des garants avec le groupe de suivi présente un double intérêt. En effet, il est nécessaire de préciser les modalités de concertation émises par l'ANDRA telles qu'elles figureront dans la demande d'autorisation de création. La Commission nationale du débat public (CNDP) a émis trois recommandations : la mise au point la plus partagée possible avec les parties prenantes du champ et des modalités de concertation sur la phase industrielle pilote et la gouvernance de Cigéo jusqu'à l'ouverture de l'enquête en tenant compte du processus d'instruction, l'association à cette recherche de modalités de concertation de la présidence du Haut comité et le Président de la commission « Orientations stratégiques » du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR), et la participation active des garants au processus.
La version définitive de la 5e édition du PNGMDR n'est pas connue, mais un cadrage commun des réflexions est prévu.
Il paraît indispensable d'aborder la question du pilotage par l'ANDRA de la concertation post-débat public, car il est contesté. Cependant, l'agence a le statut de maître d'ouvrage et a donc, dans ce cadre, des obligations juridiques. Ainsi, une conférence de citoyens a été réunie par l'ANDRA, tout en étant pilotée par un comité indépendant. Un cadrage commun par l'ANDRA, l'ASN et le ministère de la Transition écologique (MTE) permet de clarifier les décisionnaires et doit être construit en cohérence avec les recommandations du groupe de suivi.
La mutualisation régulière de l'apport des concertations devrait permettre d'intégrer les conclusions du groupe de suivi et de faire le lien avec le grand public.

Jean-Claude DELALONDE s'interroge sur l'ambiguïté contenue dans l'utilisation abusive du mot « concertation » et estime que ce terme devrait faire référence uniquement aux deux concertations officielles : celle de l'ANDRA sur le projet Cigéo et celle du ministère sur le PNGMDR.
En parallèle de ces deux concertations, des initiatives et des dialogues techniques sont menés pour comprendre les problématiques. Dès lors que ces dialogues entre les parties prenantes se tiennent, il convient de les soumettre au groupe de suivi, afin qu'il assure au mieux ses missions.

---

[2] **[HORS RÉUNION]** : L'ANDRA a transmis les éléments complémentaires suivants :

- https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/f927edeb-a454-4a9c-af9a-f1dc38ff51f2/NoteCIGEO-concertation07042021.pdf
- https://concertation.andra.fr/projects/vos-questions-a-landra/collect/questions-reponses-avec-landra/proposals/note-fne-avec-demandes-et-avis-dans-le-cadre-de-la-phipil

Ainsi, il propose d'utiliser d'autres termes et de réserver le mot « concertation » aux concertations officielles.

Michel BADRÉ confirme l'importance d'avoir recours à des termes précis. Cependant, il convient de garder à l'esprit que le champ de réflexion du groupe de suivi intègre non seulement les concertations officielles, mais également les dialogues au sein de la société.
Le projet Cigéo est très complexe et entraîne des implications sociales élevées.

II. Modalités de travail au sein du groupe de suivi

Michel BADRÉ propose d'établir des règles de fonctionnement pour ce groupe de suivi. Le Haut comité possède son propre règlement intérieur et il invite les membres du groupe à le consulter[3].
Il s'agit de s'accorder sur la manière dont le groupe de suivi est saisi, de fixer ses thèmes de travail, de déterminer les règles de délibération et de fonctionnement interne et de s'accorder sur ses modes de communication.
Toute personne peut saisir le Haut comité qui devra simplement déterminer si la question qui lui est soumise entre dans son champ d'action.
Par ailleurs, **Michel BADRÉ** propose d'établir un ordre du jour prévisionnel des réunions en collaboration avec le secrétariat du Haut comité et de le communiquer aux intervenants une quinzaine de jours avant la réunion. Si un membre souhaite ajouter un point, il le fait savoir préalablement (dans des délais raisonnables) afin que ce sujet puisse être intégré à l'ordre du jour.
En règle générale, le groupe de suivi n'aura sans doute pas à élaborer des avis formels, à l'instar du Haut comité. Le compte-rendu des réunions permettra de coucher par écrit les propos des intervenants et de conserver une trace des échanges. Ce compte-rendu sera communiqué aux membres du groupe en amont de la réunion suivante et si les intervenants estiment qu'il ne rend pas fidèlement compte de leurs propos, il pourra être modifié en conséquence à la séance suivante.
Dans le cas où il apparaitrait nécessaire que le groupe de suivi formalise explicitement un avis cette démarche sera menée collégialement. En général, dans de tels cas, les groupes parviennent à élaborer un texte consensuel et si ce n'est pas le cas, les points de dissensus sont mentionnés.
Enfin, le site du Haut comité dispose d'une rubrique dédiée au groupe de travail[4] et la plateforme informatique recommandée dans l'avis du Haut comité constituera un support important de communication pour le groupe de suivi.

III. Cadrage des concertations en lien avec la 5e édition du PNGMDR

Sylvie CHATY rappelle que la 5e édition du PNGMDR a donné lieu à un débat public, suivi par une décision du MTE et de l'ASN le 21 février 2020[5]. Après une concertation du public jusqu'en avril 2021 et des réunions de la commission « Orientations stratégiques », le PNMGR a été rédigé.
À date, l'Autorité environnementale a été consultée, et la consultation du public approche.
Les orientations du plan en matière d'association du public ont été annoncées en février 2020. Il définit les modalités d'association du public aux étapes structurantes de développement du projet Cigéo. Un certain nombre de recommandations émises par le Haut comité ont été reprises dans la 5e édition du PNGMDR.

---

3 http://www.hctisn.fr/nos-methodes-de-travail-a6.html

4 http://www.hctisn.fr/groupe-de-suivi-concertation-projet-cigeo-r67.html

5 Décision consécutive au débat public dans le cadre de la préparation de la 5e édition du PNGMDR : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Decision%20PNGMDR%20du%2021%20fevrier%202020.pdf

Le projet de plan vise une meilleure association du public aux décisions portant sur la gestion des déchets de Haute activité et de moyenne activité à vie longue (HA/MA-VL). En outre, il a pour objectif de confirmer les jalons structurants de la gestion des déchets et de prévoir un processus de définition et de consultation pour les jalons ultérieurs, ainsi que de définir les modalités de gouvernance du projet de centre Cigéo. Enfin, il vise à permettre à la société de participer au déploiement du projet de centre de stockage Cigéo.
Pour cela, le ministère chargé de l'énergie et de la sûreté, l'ASN et l'ANDRA proposeront un cadre de concertations qui aura vocation à être décliné après le dépôt du dossier de demande d'autorisation de création. Ce cadrage sera construit et décliné en cohérence avec les actions menées sous le patronage du Haut comité.
Courant 2022, une proposition de cadre sera présentée à la commission « Orientations stratégiques » par le MTE, l'ASN et l'ANDRA.

Olivier LAREYNIE confirme que l'ASN est en phase avec les orientations qui viennent d'être énoncées. Des réflexions ont débuté au sujet des différentes formes d'information et de concertation qui pourraient être mises en œuvre à partir du dépôt de la demande d'autorisation de création, particulièrement en lien avec les étapes structurantes du processus. Il s'agit de déterminer comment maintenir un niveau d'information satisfaisant tout au long de l'instruction technique.

Michel BADRÉ fait état d'une grande volonté du ministère d'intégrer la société au processus de réflexion. Cependant, l'objet qui lui est proposé est complexe à appréhender et implique de multiples étapes et interlocuteurs. Ainsi, il relève de la responsabilité du groupe de suivi d'apporter davantage de clarté.
Le cadrage proposé par Sylvie CHATY permettra d'identifier les points d'action tandis que l'avis du Haut comité définit des principes simples auxquels il est possible de se raccrocher en oubliant les complexités réglementaires du dispositif.
Enfin, si le ministère, l'ASN et l'ANDRA ont chacun une responsabilité, l'ensemble des acteurs doit assurer la responsabilité des actions menées.

Benoît JAQUET observe que, dans une optique de bon déroulement des échanges, il n'est pas possible de parler de « participation au déploiement du centre de stockage », car les acteurs n'ont pas tous cette vision des choses. Il convient donc de revoir la formulation des objectifs fixés.

Michel BADRÉ partage cette position. Le cheminement du processus est long et complexe, et implique toute une série de jalons de décisions. À date, rien n'est encore décidé.

Bernard LAPONCHE rejoint les autres intervenants. Il demande à la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du MTE de modifier son PowerPoint en conséquence. Par ailleurs, il s'étonne de l'absence de mention des élus, qu'il s'agisse du Parlement ou de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques (OPECST), qui constituent pourtant les premiers représentants du public. À date, les élus disposent de très peu d'informations, alors qu'il conviendrait de recueillir leur avis.
Enfin, il avait été décidé lors de l'élaboration de la 5e édition du PNGMDR qu'un groupe de travail étudierait les différents scénarios d'accident et leurs éventuelles conséquences sur les déchets. Or, en février 2022, aucun groupe de travail n'a été mis en place.

Yves LHEUREUX partage la position de Benoît JAQUET. En outre, il convient de rappeler qu'un point d'étape et un point d'arrêt sont prévus pour déterminer si le projet se poursuit ou non.
Il est peut-être nécessaire que le Haut comité rende compte régulièrement des sujets abordés par les différents acteurs devant l'OPECST afin de faciliter le travail des parlementaires.

Enfin, dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation de création l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) produira diverses expertises sur des sujets techniques à enjeux. L'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI) souhaite que le groupe de suivi dédié du Haut comité soit informé afin de favoriser l'expression de la société civile dont les questionnements pourront alimenter l'instruction de l'IRSN.

Michel BADRÉ souligne à l'attention des membres du groupe de suivi que toutes les interventions et les suggestions réalisées figurent au compte-rendu si jamais il s'avère nécessaire de s'y référer.

Audrey LEBEAU-LIVE observe que de nombreux acteurs réclament des dialogues techniques. L'IRSN a pour objectif d'intégrer les questions de la société civile pour tester la robustesse de ses avis. L'état des réflexions sera partagé avec le groupe de suivi.

Christine NOIVILLE confirme que le maintien d'un lien solide avec les parlementaires constitue un point important à ses yeux et à ceux de Michel BADRÉ. S'ils ne s'impliquent pas dans le groupe de suivi, il est prévu de contacter certains membres de l'Assemblée et du Sénat, car il est essentiel qu'ils participent aux réflexions.

Bernard LAPONCHE précise que sa demande de participation des élus était relative spécifiquement au PNGMDR. Ainsi, le projet de PNGMDR doit absolument être présenté à l'OPECST.

Sylvie CHATY confirme qu'il est prévu de mettre en place rapidement un groupe de travail pour étudier les scénarios exceptionnels. Par ailleurs, le MTE transmettra la 5e édition du PNGMDR au Parlement qui saisira l'OPECST, la DGEC du MTE pourrait toutefois communiquer une version de travail du PNGMDR à l'OPECST en parallèle de la consultation du public.
La participation des élus aux travaux du plan est bien prévue dans le cadre de la commission « Orientations stratégiques », mais a posé des difficultés. Le PNGMDR prévoit de poursuivre ses réflexions pour améliorer l'association d'élus.
Enfin, les remarques concernant la formulation du titre seront prises en compte.

Michel BADRÉ s'étonne que l'OPECST ne soit amené à se prononcer formellement qu'après la publication d la 5e édition du PNGMDR approuvé par décret. Quoi qu'il en soit, il souhaite que l'OPECST soit tenu au courant tout au long du processus, même s'il ne s'agit pas d'une obligation réglementaire.

Sylvie CHATY confirme que l'OPECST sera informé.

Roger SPAUTZ souhaite savoir comment sera constitué le groupe de travail des scénarios.

Michel BADRÉ indique que la commission « Orientations stratégiques » a précisé que le groupe de travail avait pour rôle de vérifier que le plan est en mesure de répondre à d'autres exigences que celles du scénario de référence, dans des situations extrêmes. Il s'agit de tester la robustesse du scénario par rapport aux variations des conditions externes.
Il appartient au ministère de constituer ce groupe afin qu'il intègre des expertises institutionnelles et non institutionnelles. La question n'est pas tranchée à ce jour.

Bernard LAPONCHE n'admet pas la réponse de la DGEC et estime inacceptable que l'OPECST soit consulté seulement après la publication du PGNMDR.

Michel BADRÉ précise que les rapporteurs de l'OPECST ont été informés par la commission « Orientations stratégiques » au sujet du contenu du plan.

Roberto MIGUEZ estime qu'en tant que représentants de la société civile, les membres du groupe de suivi devraient surtout se concentrer sur la participation du public, même si la participation des élus est importante.

Michel BADRÉ confirme l'importance du point soulevé par Roberto MIGUEZ.

Benoît JAQUET partage cette position, mais rappelle que les élus sont souvent peu informés. Il est indispensable de leur fournir des éléments, car ils seront nécessairement impliqués dans le processus à un moment ou à un autre, et doivent pouvoir adopter un positionnement éclairé.

Patrick BIANCHI fait état d'un rapport sur Cigéo mené en juillet 2021 avec le président de l'OPECST Cédric VILLANI. À date, il s'agit surtout de se pencher sur les aspects techniques du projet et d'évoquer les questions de sûreté et de sécurité plutôt que d'informer le public. Il regrette que le Haut comité n'ait pas été destinataire de ce rapport.

IV. Présentation du projet Cigéo (calendrier, concertations réalisées…)[6]

Sébastien FARIN rappelle que l'ANDRA est le maître d'ouvrage du projet Cigéo. Il s'agit d'isoler les déchets radioactifs et de les confiner pour protéger les générations futures, sans nécéssiter d'intervention de leur part. Le projet est très progressif et intègre une phase industrielle pilote. L'instruction du dossier durera entre trois et cinq ans et l'autorisation de mise en service pourrait être délivrée avant la fin de la décennie 2020.
Un avis de la commission d'enquête sur la demande de déclaration d'utilité publique a été formulé en décembre 2021 et le Conseil d'État sera bientôt saisi pour avis avant décision du Premier ministre. Le dépôt de la demande d'autorisation de création est prévu courant 2022, et les concertations relatives à la gouvernance et à la Phase industrielle pilote (Phipil) seront finalisées en mars 2022.
La phase industrielle pilote a deux objectifs d'apprentissage technique et d'apprentissage de la gouvernance. Il s'agit de présenter les façons dont les décisions au sujet du développement du centre de stockage Cigéo seront préparées et suivies. Les concertations qui ont commencé en 2021 se poursuivent jusqu'au 14 mars 2022.

Michel BADRÉ souhaite rappeler que l'ANDRA a un rôle important à jouer dans le processus en tant que maître d'ouvrage. Cependant, d'autres intervenants ont toute légitimité à organiser des concertations, tel que le Comité local d'information et de suivi (CLIS) de Bure. Le groupe de suivi n'a pas uniquement vocation à suivre les opérations réalisées par l'ANDRA.

Jean-Paul LACOTE estime difficile de suivre une présentation relative à un sujet complexe découvert en séance. Il conviendrait que les documents soient transmis en amont.

Michel BADRÉ rappelle qu'il s'agit de la première réunion du groupe de travail. Il confirme qu'à l'avenir, les documents seront transmis avant la séance dans la mesure du possible.

---

[6] **[HORS RÉUNION] :** L'ANDRA informe de la mise en ligne de la vidéo de la réunion publique du lundi 14 février 2022 : https://www.youtube.com/watch?v=x9h5FFbiUoQ&t=3873s

Patrick BIANCHI partage la position de Jean-Paul LACOTE. En outre, la commission parlementaire a longuement travaillé sur la transparence et la gouvernance des concertations relatives à la phase industrielle pilote.
Il souhaite savoir comment l'ANDRA envisage le stockage en cas de changement de procédé. Par ailleurs, il s'enquiert des évolutions réalisées en matière de déchets bitumés et de l'état d'avancement des études avec l'ASN.

Michel BADRÉ estime qu'il s'agit de questions techniques qui justifient un échange bilatéral avec l'ANDRA, l'ASN...

Patrick BIANCHI observe que la mise en place d'un pilotage et d'une gouvernance clairs requiert des échanges techniques préalables.

Michel BADRÉ confirme qu'il est difficile de tracer une limite claire entre technique et gouvernance.

Pascal LEVERD indique que la concertation sur la phase industrielle pilote a commencé en janvier 2021. Le public pourra continuer à réagir sur les propositions concrètes formulées par l'ANDRA, qui seront reprises dans le bilan global de concertation publié au printemps 2022. Ce bilan sera intégré au dossier de demande d'autorisation de création.
La conférence des citoyens s'est tenue du 28 mai au 10 juillet 2021 et l'avis citoyen a été publié le 13 juillet dernier. Il a servi de base aux discussions menées avec les parties prenantes.
Par ailleurs, les échanges bilatéraux ont donné lieu à 10 contributions écrites publiées sur le site de l'ANDRA, dont 3 sont en attente de finalisation tandis que 42 contributions ont été recueillies sur les modules en ligne.
Cette consultation constitue uniquement la première étape d'un processus de dialogue qui se poursuivra jusqu'à la publication du décret d'autorisation de création et même au-delà. Les propositions présentées lors de la séance ont vocation à alimenter les travaux qui seront menés durant la deuxième phase de concertation pendant l'instruction de la demande d'autorisation de création.
L'ANDRA a constaté que les citoyens formulaient des recommandations assez larges, sur des sujets qui relèvent des compétences de l'Agence, mais également de celles d'autres instances, auprès desquelles ces recommandations sont relayées.
Le rôle de la phase industrielle pilote a été très bien compris par le public. L'ANDRA proposait 8 thèmes de connaissance à conforter pour alimenter la décision du Parlement et en ajoute 6 supplémentaires.
Des perceptions contradictoires ont été perçues entre ressorts techniques et politiques. Ainsi, certains citoyens expriment l'idée qu'un projet technique ne devrait pas être soumis aux variations politiques. Pour d'autres, les futures décisions politiques ne doivent pas être influencées par des choix techniques. En conséquence, l'ANDRA proposera une meilleure hiérarchisation des thèmes de connaissances à présenter au Parlement, entre enjeux clés et autres thèmes à considérer de façon globale.
Le déroulement de la phase industrielle pilote proposé par l'ANDRA a été jugé logique, y compris la continuité des opérations de stockage pour des raisons de sûreté et d'impact sur le territoire. L'ANDRA proposera l'intégration d'un schéma de principe illustrant la variété des déroulements possibles. En outre, les différents rapports, revues et évaluations seront définis progressivement.
Enfin, certains citoyens ont proposé d'envisager davantage d'autorisations de mise en service successives pendant la Phipil, et de prévoir des échanges anticipés avec le Parlement. L'ANDRA présentera donc à l'OPECST les résultats des concertations et l'impliquera en amont. En outre, elle proposera un dialogue aux partenaires sociaux et aux représentants territoriaux afin d'assurer sa responsabilité sociale.

Les principes de gouvernance du centre de stockage Cigéo ont été confirmés et le public a formulé de nombreuses recommandations. L'ANDRA en a tenu compte et propose d'abandonner le recours à des tiers en transférant leur rôle au groupe de suivi du Haut comité, de définir progressivement les modes d'association et d'information du public en situation de crise, et enfin d'identifier, dans les versions successives du plan directeur de l'exploitation du projet Cigéo, les décisions relevant de la loi, des décisions gouvernementales ou administratives, de l'ASN ou encore des producteurs de déchets et de l'ANDRA.
Le sujet du territoire a été largement abordé lors des concertations et l'ANDRA propose de définir progressivement, avec les acteurs du territoire, les données et informations du projet mises à leur disposition et les modalités de leur transmission.
Elle envisage également d'organiser une concertation sur les modalités d'organisation des revues de réversibilité, compte tenu des enjeux qui apparaissent clivants auprès du public.
La question des alternatives a souvent été évoquée dans le cadre des échanges et l'avis citoyen indique qu'il convient de poursuivre les recherches de solutions alternatives et complémentaires, ce qui permet de démontrer que Cigéo n'est pas acté.
En matière de formation et recherche, l'ANDRA propose d'engager une réflexion avec le rectorat de la région académique Grand Est et ses universités pour renouveler et enrichir les partenariats, ainsi que de réfléchir avec ses évaluateurs et ses autorités de contrôle sur les modalités d'information du public des sujets techniques.
Afin d'assurer la santé et le suivi des travailleurs, enjeux qui suscitent l'inquiétude des citoyens, l'ANDRA propose au CLIS d'organiser des ateliers locaux d'information sur l'exposition radiologique des riverains et des travailleurs associant éventuellement l'ASN, l'IRSN, la Société française de radioprotection (SFRP) et l'ANDRA.
Les citoyens ont également demandé à l'ANDRA de réaliser davantage d'efforts en matière d'information du public et de communication. En conséquence, l'Agence prévoit de multiplier les mesures dans ce domaine.
Enfin, les enjeux de la mémoire ont suscité de nombreuses réactions. Parmi les nouvelles propositions de l'ANDRA figure l'engagement d'un travail de synthèse des travaux des Groupes Mémoire qui permettra d'alimenter les prochaines concertations.

Michel BADRÉ estime qu'il sera compliqué de débattre sur un sujet aussi riche. Ainsi, il propose de discuter à nouveau du sujet lors d'une prochaine réunion.

Sébastien FARIN a tout à fait conscience que les informations présentées sont denses. Des éléments seront également transmis lors de la séance publique du 14 février prochain et un bilan spécifique sera établi une fois la concertation terminée. Les éléments présentés doivent permettre de formuler des premières propositions et de préparer l'enquête publique.

Michel BADRÉ en déduit que le groupe de suivi aura bel et bien pour rôle de se prononcer sur la pertinence des éléments de concertation du public proposés par l'ANDRA.

Dominique DOLISY souhaite savoir s'il est possible de mettre en place des critères d'acceptabilité ou de non-acceptabilité du projet suite aux concertations ou si seule l'acceptabilité totale est prise en compte. Quoi qu'il en soit, il lui paraît regrettable de mettre de côté la partie non acceptable dans un processus de concertation.

Bernard LAPONCHE rappelle que, depuis le lancement de la réflexion sur la gestion des déchets, l'expression de critiques, de refus et de propositions alternatives a été très significative. Il existe une vraie dissymétrie entre les moyens conséquents accordés à l'ANDRA et les moyens presque

inexistants dédiés à la formation ou à l'organisation de la concertation. Ce déséquilibre a un impact sur l'efficacité des échanges menés.
De même, il regrette que l'ensemble des informations qui sont transmises au groupe de suivi se base sur des présentations de la DGEC et de l'ANDRA. Il convient de rééquilibrer le déroulement de la concertation pour mettre à disposition des avis autres.

Edouard BRÉZIN souhaite savoir si l'ANDRA a mis en place des paramètres pour déterminer le succès de la phase industrielle pilote.
Par ailleurs, il demande des informations supplémentaires au sujet des groupes mémoire.

Olivier LAFFITTE souhaite savoir comment le projet de piscines centralisées d'Électricité de France (EDF) s'articule avec le projet Cigéo.

Yves LHEUREUX souhaite des précisions supplémentaires au sujet de la date du dépôt de la demande d'autorisation de création.

Michel BADRÉ rappelle que le groupe de suivi a pour rôle de s'assurer que les modalités de concertation sont respectées. Parmi les 7 recommandations du Haut comité figure la recherche de solutions alternatives. Le public doit être en mesure de comprendre ces réflexions et le groupe de suivi doit s'assurer que des échanges seront organisés sur le sujet.

Sébastien FARIN indique que le schéma fera apparaître clairement la possibilité pour le gouvernement de décider de poursuivre ou de mettre fin au projet.

Pascal LEVERD explique que des critères techniques de succès n'ont pas encore été déterminés. Une fois que les grands thèmes auront été définis, des essais seront réalisés et les résultats seront communiqués. En outre, c'est le PNGMDR qui définira l'atteinte des critères, et non l'ANDRA qui ne fera que formuler des propositions.
Le projet Cigéo dispose d'un inventaire de référence selon lequel les combustibles usés ne sont pas considérés comme déchets ultimes en France. Toutefois, en 2005, en 2009 et en 2016, l'ANDRA a présenté des études d'adaptabilité dans le cadre desquelles elle utilise l'inventaire de réserve qui comporte des combustibles usés.

Sébastien FARIN explique que des actions ont été engagées depuis longtemps en matière de mémoire des centres de stockage de l'ANDRA, telle que la création de trois groupes de mémoires constitués de citoyens bénévoles qui réfléchissent à la conservation d'un patrimoine commun[7].
Par ailleurs, il est impossible de donner une date exacte pour le dépôt de la demande d'autorisation de création qui aura idéalement lieu mi-2022.

Michel BADRÉ signale que la recherche de solutions alternatives se situe en amont des débats et qu'elle doit être intégrée au cadre commun des concertations fixé par la DGEC, l'ANDRA et l'ASN, afin que le groupe de suivi puisse l'étudier.

---

[7] **[HORS RÉUNION] :** L'ANDRA a transmis les éléments de réponses suivants :
- https://www.andra.fr/nos-expertises/conserver-et-transmettre-la-memoire
- https://meusehautemarne.andra.fr/groupes-de-reflexion-sur-la-memoire-10-ans-de-projets-partager

Jean-Paul LACOTE souhaite savoir pourquoi l'ANDRA n'a pas répondu à toutes les demandes de l'Autorité environnementale. Par ailleurs, il regrette le manque d'éléments relatifs au coût du projet, demandés depuis le débat public de 2013.

Sébastien FARIN souligne que l'ANDRA a conscience de l'importance des solutions alternatives et complémentaires, et s'efforce d'établir des bilans réguliers afin de tenir les différents interlocuteurs au courant. Un mémoire en réponse de 300 pages a été transmis à l'Autorité environnementale et il sera complété par des éléments de réponse à l'avenir. Enfin, le coût du projet a été longuement débattu et des éléments seront fournis ultérieurement[8].

Pascal LEVERD explique que des pistes intéressantes en matière de solutions alternatives ont été soulevées lors de la concertation, telles que le développement technologique interne au stockage. C'est pour cette raison que le développement technologique a été défini comme thème de connaissance à conforter en phase industrielle pilote pour préparer la décision du Parlement.
Par ailleurs, des exercices périodiques de chiffrage du projet sont réalisés et seront affinés en fonction des premières dépenses.

Michel BADRÉ estime que la manière d'aborder les solutions alternatives doit figurer dans le cadrage des concertations.

Roger SPAUTZ s'enquiert du coût des alternatives.

Yves LHEUREUX signale que des critères de réussite et des objectifs clairement définis sont indispensables pour le déroulement efficace de la phase industrielle pilote et constitueront des bases d'appui pour les organismes d'évaluation.

Michel BADRÉ partage cette position.

Bernard LAPONCHE s'enquiert d'une éventuelle révision de coûts de Cigéo.

Michel BADRÉ indique qu'une révision de coûts sera publiée au moment de l'instruction de la demande d'autorisation de création.

Bernard LAPONCHE souhaite savoir si les travaux se poursuivront au-delà de la phase industrielle pilote.

Sébastien FARIN transmettra la synthèse de l'étude socio-économique réalisée dans le cadre de la demande de déclaration d'utilité publique, car elle donne des aperçus sur le coût des alternatives[9].

---

[8] **[HORS RÉUNION] :** L'ANDRA a transmis le lien internet de son mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale : https:\\www.andra.fr\\sites\\default\\files\\2021-10\\Pièce-08-Avis émis sur le projet-Annexe1-Mémoire réponse AE.pdf

[9] **[HORS RÉUNION] :** L'ANDRA a transmis les éléments de réponses relative à l'évaluation socio-économique (https://www.andra.fr/cigeo/les-documents-de-reference%23section-8714) :

- Évaluation socio-économique : https://www.andra.fr/sites/default/files/2022-02/evaluation-socioéconomique-projet-Cigeo.pdf
- Avis et suites à donner par l'ANDRA : https://www.andra.fr/sites/default/files/2021-06/Suites à donner par l'Andra en réponse à l'avis du SGPI et de contre-expertise de l'ESE de Cigéo.pdf
- Synthèse d'ensemble : https://www.andra.fr/sites/default/files/2021-03/Andra-Note_synthese_ESE.pdf

Pascal LEVERD explique que les travaux d'exploitation se poursuivront pendant les débats parlementaires et par la suite, pour des raisons de sûreté, car la mise en sommeil des équipements est accidentogène.
Par ailleurs, la poursuite des travaux d'exploitation bénéficie au territoire et aux salariés.

Bernard LAPONCHE observe que cette décision exerce une pression considérable sur le Parlement.

Benoît JAQUET partage la position de Bernard LAPONCHE. Dans l'attente de la décision du Parlement, une maintenance doit être assurée, mais l'exploitation doit être interrompue.
Par ailleurs, la phase industrielle pilote constitue un objet technique et il convient de ne pas tout mélanger. Ainsi, certains sujets, tels que celui de la mémoire, doivent être évoqués à part. Il semble également essentiel de mettre en place des critères de réussite et de mener un débat sur la phase industrielle pilote, son suivi et son évaluation.
Enfin, l'IRSN devrait associer des parties prenantes à l'instruction de la demande d'autorisation de création, car des organismes tels que le CLIS peuvent apporter des éléments de réflexion.

Michel BADRÉ confirme que le contenu de la phase industrielle pilote, les critères de réussite et la suspension de l'exploitation sont des éléments essentiels.

Patrick BIANCHI souhaite évoquer le sujet du conditionnement afin d'être en mesure d'informer correctement le public. Ainsi, la validation de la sécurité des fûts doit passer en priorité. À date, rien n'est résolu dans ce conditionnement, malgré la mise en lumière de problèmes. La commission a soulevé des questions fondamentales et l'ASN ne donnera pas un avis positif pour le projet Cigéo si la sécurité du confinement des fûts n'est pas assurée.

Michel BADRÉ confirme que les questions soulevées par Patrick BIANCHI sont fondamentales. Cependant, le groupe de suivi n'est pas l'ASN et n'est pas en mesure d'y apporter de réponses techniques. Il a pour objectif de s'assurer que le public dispose de tous les éléments pour participer à la réflexion.

Patrick BIANCHI estime qu'il est anormal de faire abstraction de la sécurité.

Michel BADRÉ confirme qu'aucune décision ne pourra être prise sans l'apport de réponses aux questions techniques, notamment de sécurité.

Sébastien FARIN précise que certains critères de succès seront fixés par l'ANDRA, tandis que d'autres seront déterminés par le public ou d'autres parties prenantes.
Il précise à l'attention de Benoît JAQUET que l'ANDRA avait identifié 8 sujets à soumettre lors de la concertation dans la Phipil, mais que le public a estimé important d'aborder d'autres thèmes, tels que la mémoire.

V. Premiers enseignements de la concertation relative à la gouvernance et la phase industrielle pilote

Ce sujet a été traité lors du point précédent de l'ordre du jour.

VI. Conclusions du groupe de suivi

Michel BADRÉ propose à l'ANDRA de diffuser le document présenté en séance aux membres du groupe afin d'éclairer les prochains échanges.

Par ailleurs, il lui paraît important d'aborder le document de cadrage des concertations qui doit être préparé par la DGEC, l'ASN et l'ANDRA et demande la transmission d'une ébauche de ce document en vue de la prochaine séance.
Enfin, il propose aux organismes participants de présenter les initiatives et les projets qu'ils ont en tête, afin que le groupe dispose d'une vision d'ensemble.
Il propose d'organiser des réunions le 22 avril et le 5 juillet prochains et remercie l'ensemble des intervenants pour leur participation.

Benoît JAQUET souhaite savoir quand le projet de la 5e édition du PNGMDR sera soumis à consultation du public.

Sylvie CHATY répond que la consultation aura lieu rapidement, mais qu'elle n'est pas en mesure de fournir de précisions supplémentaires.

La séance est levée à 17 heures 10.

Liste des participants

Membres du groupe de suivi :

AUDIGE Joël	Collège des CLI
BADRÉ Michel	**Pilote du groupe de travail**
BASTIN Éric	IRSN
BIANCHI Patrick	Collège des organisations syndicales
BOUFLIJA Mohamed	DGEC
BREZIN Édouard	Collège des personnes qualifiées
CHATY Sylvie	DGEC
DELALONDE Jean-Claude	Collège des CLI
DOLISY Dominique	Collège des CLI
DRUEZ Yveline	Collège des CLI
FARIN Sébastien	ANDRA
FORBES Pierre	Orano
JAQUET Benoît	CLIS Bure
LACOTE Jean-Paul	Collège des associations
LAFFITTE Olivier	Collège des organisations syndicales
LAPONCHE Bernard	Global Chance
LAREYNIE Olivier	ASN
LEBEAU-LIVE Audrey	Collège ASN – Services État – IRSN
LE MONIES de SAGAZAN Henri	EDF
LEVERD Pascal	ANDRA
LHEUREUX Yves	Collège des CLI
MEAUX Marie-Line	Garante de la concertation post débat public 2013
MIGUEZ Roberto	Collège des organisations syndicales
NOIVILLE Christine	Présidente du Haut comité
PELLEGRINI Delphine	IRSN
PREVOT-BITOT Nathalie	SFMN
SPAUTZ Roger	Collège des associations
VAZELLE Jean-Daniel	Garant de la concertation post débat public 2013

Invités :

PEIFFER Camille	ANDRA
QUENET Annabelle	ANDRA

Secrétariat du Haut comité :

BETTINELLI Benoît	Secrétaire général
FALL Baye	Secrétariat technique
MERCKAERT Stéphane	Secrétariat technique
VILETTE Cédric	Secrétariat technique